



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025 MODALITÉS ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Cette année, la collectivité a souhaité définir des critères d'attribution des subventions et proposer une grille qui en permettra l'octroi en toute transparence pour les associations demandeuses ;

La délibération n°55-2023 (en pièce-jointe) fixe 2 types de subventions et les critères d'attribution :

- La subvention simple qui propose un financement qui ne pourra dépasser 30% maximum du budget prévisionnel ;
- La subvention d'aide au démarrage à des associations de moins d'un an qui permet un financement de 10 % maximum du budget prévisionnel.

Les critères d'attribution des subventions retenus sont les suivants :

- Critère n°1 : éligibilité ;
- Critère n°2 : vie associative ;
- Critère n°3 : moyens mis en œuvre ;
- Critère n°4 : qualité du projet de l'association

L'association demandeuse devra avoir pris connaissance de la charte de la vie associative (en pièce jointe) et signé son engagement.

Pièces à joindre impérativement au dossier de subvention

1. Pour une première demande :

- o Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.
- o La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration, du bureau...).
- o Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.
- o Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- o Le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale approuvant le budget et le rapport d'activité le plus récent.
- o Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- o La charte des associations signée

2. Pour un renouvellement :

- o Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.
- o La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée.
- o Un relevé d'identité bancaire de l'association portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET s'il a changé.
- o Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- o Le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale.

Le dossier complet sera à retourner au plus tard le **mercredi 15 janvier 2025**, délai de rigueur :

Par mail de préférence : vie-locale@lizy-sur-ourcq.com

A la Mairie de Lizy-sur-Ourcq – Place de Verdun – 77440 LIZY-SUR-OURCQ

La présente demande de subvention ne pourra être prise en considération que dûment complétée, accompagnée de l'ensemble des documents indiqués et reçue avant la date mentionnée.



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2025

IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Raison Sociale (Nom de l'Association) :

.....
.....

Objet/Secteur d'activités :

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....

Adresse de correspondance (si différente) :

.....
.....

Adresse Mail :

Site Internet :

COORDONNÉES DU RESPONSABLE CHARGÉ DU DOSSIER

Nom – Prénom :

Fonction au sein de la structure :

Téléphone :

Adresse courriel :

Renseignements administratifs, juridiques et techniques

Déclaration en Préfecture, le : à :

N° de déclaration :

Date de publication au Journal Officiel, le :

N° de Siren : Code APE (le cas échéant) :

➤ **L'association dispose-t-elle d'un agrément ?** Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) :

attribué par : en date du :

➤ **Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?** Oui Non

Si oui, quelle est la date de parution :

➤ **Votre association dispose-t-elle d'un expert au compte et le cas échéant, d'un commissaire aux comptes ?** Oui Non

Si oui, précisez ces coordonnées :

➤ **Votre association est-elle assujettie à la licence d'entrepreneur du spectacle ?**
 Oui Non

Si oui, type, n° et date de la licence d'entrepreneur du spectacle :

.....

➤ **Votre association est-elle assujettie à la TVA ?**
 Oui Non

➤ **Votre association est-elle affiliée à une fédération, un réseau ?**
 Oui Non

Si oui, précisez :

NATURE DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Subvention de fonctionnement ou de projet : elle vise à couvrir les charges de fonctionnement général ou un projet pour les associations existant depuis plus d'un an. Cette subvention est limitée à 30% maximum du budget de l'association.

Subvention de démarrage : cette aide est destinée aux associations nouvellement créées et n'ayant pas 1 an d'existence. La subvention peut porter sur des actions ou du fonctionnement. Le montant octroyé pourra être au maximum de 10 % du montant global.

USAGE DE LA SUBVENTION

1- Usage de la subvention N-1

Décrivez de manière précise l'usage de la subvention reçue l'an passé.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2- Subvention demandée

Décrivez de manière précise, les raisons de votre demande et l'usage prévue de la subvention, quelle qu'en soit sa nature. Pour une subvention de fonctionnement, indiquez le montant reçu l'année passée et la proportion représentée par la subvention par rapport à votre budget global.

Pour les autres demandes, indiquez notamment l'usage et la proportion que représente la subvention par rapport au budget de votre action/projet.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Salle(s) occupée(s) par l'association pour exercer son activité :

- Salle Chastagnol ;
- Salle Léonard de Vinci
- Salle du Parc
- Salle Henri-Dunant
- Gymnase
- Salle Place-Florian

NOMBRE D'ADHERENTS A CE JOUR :

Dont :

- Lizéens :
- CCPO * :
- Hors CCPO :

** Communes de la CCPO (hors Lizy-sur-Ourcq) : Armentières-en-Brie, Cocherel, Congis-sur-Thérouanne, Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourcq, Dhuisy, Douy-la-Ramée, Etrépilly, Germigny-Sous-Coulombs, Isles-les-Meldeuses, Jaignes, Le Plessis-Placy, Marcilly, Mary-sur-Marne, May-en-Multien, Ocquerre, Puisieux, Tancrou, Trocy-en-Multien, Vendrest, Vincy-Manœuvre.*

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2025

€

Soit % du budget

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice : _____ **ou date de début :** _____ **date de fin :** _____

Charges	Montant ¹	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services		-	
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance			
Documentation		Département(s)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Solde exercice antérieur (déficit)		Solde exercice antérieur (excédent)	
Charges indirectes			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
Contributions volontaires⁴			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de fonctionnement de€ représente.....% du total des produits (montant souhaité/total des produits) x 100.			

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION / DU PROJET

Ne remplir que pour les demandes de subvention d'action / de projet

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice : _____ **ou date de début :** _____ **date de fin :** _____

Charges	Montant ¹	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services		-	
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance			
Documentation		Département(s)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Solde exercice antérieur (déficit)		Solde exercice antérieur (excédent)	
Charges indirectes			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
Contributions volontaires⁴			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention d'action/de projet de.....€ représente..... % du total des produits (montant souhaité /total des produits) x 100.

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET
A ne remplir que pour demande de subvention d'action/projet

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et l'ensemble des ressources affectées à l'action.

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires...) :

.....

- Personnels dédiés à l'action :

Fonction	Qualification / Diplôme	Type de contrat	Nombre d'heures	Rémunération brute	Rémunération nette

- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

.....

- Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique...) :

.....

- Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires...) :

.....

- Quelles sont les contributions volontaires* en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ?

.....

- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

.....

* Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériels, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice :		ou date de début :	date de fin :
Charges	Montant ¹	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services		-	
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance			
Documentation		Département(s)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Solde exercice antérieur (déficit)		Solde exercice antérieur (excédent)	
Charges indirectes			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
Contributions volontaires⁴			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.